

Dispositif Accompagnement Jeune (DAJ)

Dispositif d'hébergement et d'accompagnement de jeunes de 15 à 21 ans

MISSION DU SERVICE

Le DAJ propose à des jeunes aux difficultés multiples, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), une prise en charge globale, comprenant un hébergement et un accompagnement personnalisé. L'orientation se fait directement par les services de l'ASE. Nous disposons de 4 places, situées sur 4 différents sites palois de l'OGFA et 1 en logement diffus. Cela nous permet de proposer différentes modalités d'hébergement. Nous adaptons l'orientation, en fonction du profil du jeune (sexe et niveau d'autonomie, notamment) et des disponibilités sur les structures.

L'équipe du DAJ est basée sur le site Saint Joseph. Elle est composée de quatre intervenants sociaux. En outre, un professionnel vacataire peut être sollicité, en fonction des besoins repérés des jeunes (psychologue ou éducateur sportif, par exemple).

L'accompagnement proposé a pour objectif de favoriser l'autonomie dans le logement, l'apprentissage de la gestion du budget, ainsi que de soutenir les jeunes dans les actes du quotidien, les démarches administratives et l'insertion professionnelle. Chaque jeune bénéficie de la mise en place d'un projet d'accompagnement, centré sur la réalisation d'objectifs, définis par lui, avec les équipes. Cette prise en charge éducative vise à stabiliser le résident sur un logement, afin de faciliter l'émergence ou la continuité d'un projet, et d'en accompagner la mise en œuvre.

La prise en charge se fait en complémentarité avec les services de l'ASE, par communication au fil de l'eau et via la réalisation de synthèses mensuelles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées : 6 dont 2 entrées et 2 sorties**

Sexe : **3 femmes ; 3 hommes**

Âge : 1 jeune de 16 ans, 1 jeune de 17 ans, **2 de 18 ans et 2 de 19 ans**

Durée moyenne de séjour : **25 mois**

Taux d'occupation : **100 %**



Année d'ouverture : 2021
Nombre d'ETP : 4.46
Nombre de places : 4

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Le logement avant l'arrivée sur le dispositif

Sur les 2 nouveaux jeunes accueillis, 1 provenait de l'hôtel (avec prise en charge ASE) et 1 était déjà accompagné par le service, en accueil d'urgence.

| Une situation administrative globalement à jour

Les deux jeunes bénéficient de la Couverture Santé Solidaire (CSS) à l'entrée. Un accompagnement à la régularisation du droit au séjour a été mené pour une jeune.

| Une situation professionnelle/ scolaire inexistante à l'arrivée

Les 2 nouveaux jeunes accueillis au cours de l'année étaient sans activité. Pendant le séjour, l'équipe compose avec les capacités et/ ou les envies du public et procède à différentes orientations, au regard des évaluations. Toutefois, l'inscription dans une démarche de (re)scolarisation ou d'insertion professionnelle nécessite souvent, au préalable, de lever certains freins tels que l'estime de soi, le rapport aux pairs ou la régularisation du droit au séjour.

| Des bourses ASE délivrées aux personnes accompagnées

5 jeunes ont bénéficié d’une bourse ASE délivrée chaque semaine, afin de pouvoir faire leurs courses et satisfaire aux besoins du quotidien tandis que 1 n'en n'a pas bénéficié parce qu'il percevait l'AAH. L'équipe a accompagné étroitement les jeunes dans la gestion de leur budget, avec remise de pécule et d'argent de poche chaque semaine. Par ailleurs, 2 jeunes sont sous mesure de protection (curatelle renforcée), ce qui nécessite une coordination adaptée avec les mandataires judiciaires, dans la gestion budgétaire. Les situations professionnelles sont marquées par des parcours complexes : 2 jeunes ont été orientés vers le milieu protégé, 1 jeune a mené un apprentissage sans valider l'examen puis a obtenu un CDD, et 1 jeune veut s'inscrire dans des projets scolaires et professionnels multiples toutefois peu ancrés dans la réalité.

| Un accompagnement vers les soins difficile à mener, mais incontournable

Durant la prise en charge, un accompagnement par une psychologue est proposé aux jeunes. Certains jeunes majeurs sont susceptibles d’être orientés par nos soins vers l'Equipe Mobile Jeunes en Souffrance Psychique (EMJSP) du CHP. Il est assez difficile de faire accepter les soins psychiques aux résidents, notamment lorsque ce suivi n’est pas initié en amont de la prise en charge. En revanche, plusieurs jeunes ont eu recours à des consultations chez des spécialistes (neurologues, chirurgiens orthopédiques, dentistes, etc.) ou ont nécessité la mise en place de passages infirmiers à domicile, pour la délivrance des traitements.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

En 2025, l'évènement majeur du service a été la réalisation de son **évaluation selon le référentiel mis en place par la Haute Autorité de Santé**. Cette échéance a mobilisé l'ensemble des professionnels et a permis une prise de recul salubre sur les pratiques et les outils du service. Le résultat est très positif avec l'obtention d'une note Qualiscope B. Parallèlement, des temps collectifs ont été mis en place pour recueillir la parole des usagers (réunions de résidents) et un questionnaire de suivi, en cours de prise en charge, a été développé.

L'accueil d'urgence a concerné, en 2025, **6 jeunes, pour un total de 365 nuitées** (4 femmes et 2 hommes, dont 2 mineurs). 3 accueils à l'hôtel (dont 1 jeune accueillie à deux reprises) et 3 sur un logement semi-autonome. Cet accompagnement a consisté, à minima, à établir et maintenir un lien, remettre le pécule et accompagner les jeunes dans les actes du quotidien et les démarches administratives.

En 2025, **un des objectifs poursuivis a été l'insertion professionnelle** des jeunes accueillis. Entre apprentissages, stages, formations et accès à l'emploi, les situations diffèrent et il n'est malheureusement pas rare que des projets n'aboutissent pas pour certains jeunes. Toutefois, ces « échecs » restent à relativiser, car ils sont aussi vecteurs d'expérience pour notre public et, en quelque sorte, pour l'équipe, qui continue de développer ses partenariats, ainsi que sa connaissance des différents dispositifs relatifs à la formation et à l'emploi.

De manière générale, la force du dispositif réside plus que jamais dans le fait que les accompagnements ne sont pas stéréotypés, mais bel et bien individualisés, voire « cousus main ».

Au cours de l'année, **2 sorties du dispositif ont eu lieu**.

1 jeune a été relogé dans le parc privé avec un « tuitage » effectué sur le nouveau lieu d'habitation pendant le passage de relais aux partenaires.

1 sortie a eu lieu à la suite d'un non-renouvellement du Contrat Jeune Majeur.

PERSPECTIVES

Pour l'année 2026, les enjeux du service s'articulent autour de plusieurs axes.

Il s'agira d'abord de **consolider les acquis de l'évaluation HAS réalisée en 2025, en poursuivant l'amélioration des pratiques et des outils, engagée au cours de l'année**. Cela passe notamment par le déploiement du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité, d'une part, et la mise en œuvre des objectifs issus de la réécriture du projet de service, à savoir : **renforcer la dimension de l'insertion professionnelle et travailler la sortie du dispositif, vers l'autonomie**.

La stabilisation et la fidélisation de l'équipe éducative constituera également un enjeu prioritaire, après les mouvements survenus en 2025. L'équipe demeure attentive à la singularité des parcours accompagnés, dans un objectif constant d'amélioration de la qualité et du service rendu aux jeunes accueillis.